

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 6 décembre 2023

Service Administration générale & relations extérieures

- Apéritif traditionnel offert par la Municipalité après la séance
- Contre-projet du Canton à l'initiative populaire SOS-Communes: Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV). Impact potentiel positif d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.
- Etat des lieux des projets pour la commune et ses habitants, présentés sous forme de préavis ou rapport-préavis, après priorisation des investissements planifiés pour la 2^e partie de la législature 2021-2026 (*document distribué durant le CC*).
- Swissroc Industrial Opportunities a fait l'acquisition de la parcelle d'environ 20'000 m² située en zone industrielle pranginoise auprès du groupe Novartis. Une grande partie de cette parcelle est actuellement utilisée pour les activités de l'entreprise Denogent.

Service Urbanisme

- La consultation publique de la Stratégie Régionale de Gestion des Zones d'Activités (SRGZA) aura lieu du 27 janvier au 25 février au sein des 47 communes du district.
- La Municipalité a décidé de renoncer à poursuivre un projet d'EMS et demandé au Canton de retirer la commune de la liste du Programme d'Investissements de Modernisation des EMS (PIMEMS)
- Une étape importante est franchie dans l'avancement du nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom, ancien PGA) avec l'envoi au Canton du dossier pour examen préalable.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Classe CRPS (classe régionale de pédagogie spécialisée) : cette classe ouverte à Prangins à la rentrée d'août 2023, l'une des 4 classes pilotes du Canton, est citée comme modèle
- Le service organise une soirée en janvier 2024 pour les proche-aidants

Service Environnement

- Analyses des subventions 2023 : quelques chiffres clés sur les principaux octrois (en nombre) et ceux qui pèsent le plus dans le fond (en coûts)(*document distribué durant le CC*).

Service Bâtiments

- Réponse à la simple question concernant les installations de ventilation dans la cuisine du Tea-room
- Politique de mise à disposition des établissements publics du patrimoine communal: loyer basé sur un % du chiffre d'affaires (selon la pratique de la branche, ce pourcentage est fixé entre 4% et 8%). Cette politique est appliquée dès janvier 2024 à 3 des 4 établissements publics pranginois

Tea-room du village – *100 places, fermé le soir*

Buvette plage Promenthoux – *100 places, saisonnier (6 mois)*

Auberge communale – *132 places, 9 chambres*

Café-Restaurant Les Abériaux – *254 places*

Service Bâtiments

- **Café-Restaurant Les Abériaux:** la Municipalité souhaite un bail à loyer adapté à la réalité du terrain et à sa politique de mise à disposition des établissements publics du patrimoine communal, soit le principe d'un loyer basé sur un % du chiffre d'affaires (CA).
- En **mai 2023** une offre de la Commune à Pareja Sàrl avec un loyer basé sur 6% du CA est restée sans suite (*document distribué durant le CC*). La procédure de conciliation du **30 mai 2023** a échoué.
- En **juin 2023**, la Municipalité convaincue de la légitimité de sa démarche a porté l'affaire devant le Tribunal des baux.
- La séance au Tribunal aura lieu le **31 janvier 2024**. La Municipalité ne dérogera pas au principe d'un loyer basé sur un % du CA mais est prête à négocier ce % afin de trouver une solution à ce conflit.

Service Ressources Humaines

- Les résultats de la 1^{ère} enquête de satisfaction auprès des collaborateurs sont globalement bons. Constat d'une prise en compte de la surcharge de travail dans certains services amélioration du climat de travail, certains outils à améliorer (IT). L'enquête de satisfaction a été partagée avec les collaborateurs lors de 2 séances. Elle sera reconduite chaque année désormais.
- ➔ Mise en place des outils RH (2 entretiens annuels, aide au calcul des salaires, nouveau règlement et politique du personnel)
- ➔ Taux de rotation non voulu en forte baisse – 5-6 en 2021-2 => 1

Service Informatique

- Une enquête sera menée auprès des collaborateurs afin de mieux comprendre les problématiques informatiques relevés

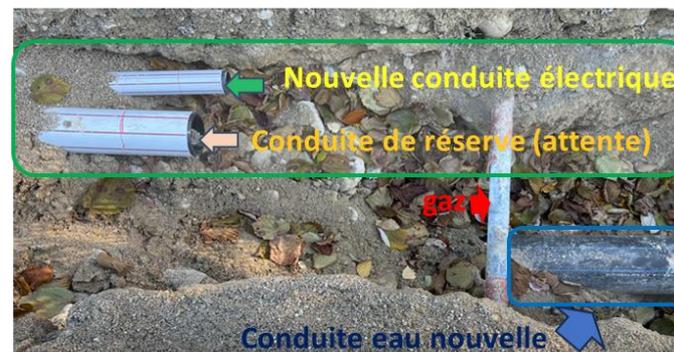
Service Finances

- Les entrées d'impôts à fin octobre 2023 sont les suivantes:
 - Personnes physiques:
 - 2023 → 19.8M soit 88.8% d'atteinte du budget de 22.3M
 - 2022 → 19.5M soit 94.2% de 20.7M atteint
 - prévision 2023 21 M si fin 2023 idem fin 2022
 - Personnes morales:
 - 2023 → 1.05M soit 53% d'atteinte du budget de 1.98M
 - 2022 → 3.15M soit 95.5% de 3.3 M atteint
 - prévision 2023 1.1M si fin 2023 idem fin 2022
 - → prévision 2023: 22.1 M
- = – 2.2 M (selon calcul mathématique) vs budget 2023 de 24.3 M
- Il reste 2 mois!!

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Mise en chantier des travaux de réfection du trottoir et de remplacement de l'éclairage public

Préavis 43/2023 - réalisation Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la route du Curson



Communications de la Municipalité

Séance du Conseil communal du 6 décembre 2023

Documents distribués lors de la séance du 6 décembre 2023 selon l'information donnée lors des communications orales de la Municipalité

Service Administration générale & relation extérieures

- Etat des lieux **en décembre 2023** de l'avancement des projets municipaux pour la commune et ses habitants présentés sous forme de préavis ou rapport-préavis, après priorisation par la Municipalité des investissements planifiés pour la deuxième partie de la législature 2021-2026

Service Environnement

- **Analyse des subventions 2023** : chiffres clés sur les principaux octrois (en nombre) et ceux qui pèsent le plus dans le fond (en coûts)

Service Bâtiments

- **Café-Restaurant Les Abériaux** : Offre datée du 2 mai 2023 proposée par la Municipalité à Pareja Sàrl dans le cadre de la procédure de conciliation entre la société Pareja Sàrl et la Commune

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Service Administration générale & relations extérieures

Demandes d'autorisations générales pour la législature	-	D/A					
Indemnités de la Municipalité pour la législature	-	D/A					
Rapport de gestion	-		D/A	D/A	DP	DP	DP
Règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires	-		D	A			
Modification du règlement du Conseil communal	-			D			

Service Urbanisme

Révision Plan d'Affectation Communal (ancien PGA) sur l'ensemble du territoire	180 000		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée & mesures mobilité douce	-		D/A				
Rapport-préavis - Planification mobilité: zones vitesse modérée - Suite 1er rapport-préavis	-		D/A				
Requalification Route de Lausanne(RC1) en localité - Crédit de réalisation <i>(Projet d'agglomération - Subventions 50%)</i>	4 315 000			D/A			
Requalification Route de Lausanne (RC1) hors localité - Crédit d'étude <i>(Projet d'agglomération - Subventions 50%)</i>	50 000			D/A			
Stratégie Régionale de Gestion des Zones Activités Economiques (SRGZA)	-				DP		
Rapport-préavis - Carnet de route pour une gestion différenciée des espaces verts <i>(avec service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts)</i>	-				DP		
Passerelle Gland-Prangins - Crédit d'étude (Projet d'agglomération - Subventions 50%)	35 000				DP		
Rapport-préavis - Plan lumière synoptique <i>(avec service Travaux publics, voirie & espaces verts)</i>	-				DP		
Nouveau Plan d'Affectation Communal (PACom) - Approbation	-				DP		
Règlement perception émoluments aménagement du territoire et constructions						DP	
Passerelle Nyon-Prangins - Crédit de réalisation <i>(Projet d'agglomération Subventions 50%)</i>	2 700 000						DP
Passerelle Gland-Prangins - Crédit de réalisation <i>(Projet d'agglomération Subventions 50%)</i>	750 000						DP

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
-------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Service Environnement

Révision du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux	-	D	A			
Choix du raccordement des eaux usées de Prangins en direction de la Station d'épuration de l'ASSE, à Nyon et demande de crédit d'étude (taxes affectées)	121 000		D/A			
Travaux de dragage Port des Abériaux et entretien des digues supérieures (taxes affectées)	100 000		D/A			
Réponse postulat Bucciol "Pour une sortie rapide du gaz comme source d'approvisionnement"	-		D/A			
Consolidation du lit bactérien à la station d'épuration des eaux usées (STEP)	200 000		D	A		
Renaturation Promenthouse - Domaine Impérial - Crédit d'étude (subv. minimum 95%)	136 160			D		
Borne de recharge et places Mobility & Règlement	34 000			D		
Projet pédagogique en faveur de la nature: Ecole des Morettes (subv. 70%)	55 000			D		
Révision du règlement sur les arbres	-				DP	
Rapport-préavis - Politique climatique 2024-2028 (renouvellement Label Cité de l'Energie)	-				DP	
Révision du règlement du port	-				DP	
Logiciel informatique pour la gestion administrative du port	80 000				DP	
Démolition du monobloc à la station d'épuration des eaux usées (STEP) suite au réaménagement de la STEP en station de pompage des eaux usées (STAP)(taxes affectées)	400 000					DP

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

Demande d'un crédit de fonctionnement pour l'exploitation d'un centre d'animation pour le 2ème semestre 2022 & de CHF 121'000.- à porter annuellement au budget dès 2023	121 000		D/A			
Acquisition d'affichage numérique mural pour les classes (subv. 50%)	285 000			D/A		
Rapport-préavis - Centre d'animation	-				DP	

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Service Bâtiments

Crèche et cantine scolaire - Crédit de réalisation	4 180 000		D	A		
Sanisettes (WC publics) - Espace public des Abériaux - Crédit de réalisation	195 000			D/R		
Optimisation des vestiaires du FC Prangins situés au sous-sol du bâtiment des Abériaux	80 000			D		
Isolation énergétique et rénovation - Bâtiment Collège de la Combe (étape 3) - Crédit d'étude	380 000			D		
Réponse au postulat Bucciol: "Pour un développement urbain raisonné du site des Abériaux"	-			D		
Bâtiment logements Très-le-Châtel - Assainissement énergétique - Crédit d'étude	150 000				DP	
Bâtiment du Vieux-Pressoir: pose d'une pompe à chaleur & installation chauffage au sol	100 000				DP	
Sécurité contre incivilités : vidéoprotection sur les bâtiments publics	50 000				DP	
Isolation énergétique - Bâtiment Collège Combe (étape 3) - Crédit de réalisation	1 100 000					DP
Bâtiment logements Très-le-Chatel - Assainissement énergétique - Crédit de réalisation	450 000					DP

Service Culture & sociétés locales

Réponse au postulat Bujard "Prangins: pour une véritable politique culturelle "	-			D/R		
---	---	--	--	-----	--	--

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Service Finances

Plafond d'endettement 2021-2026	-	D/A					
Comptes	-		D/A	D/A	DP	DP	DP
Arrêté d'imposition	-	D/A	D/A	D/A	DP	DP	
Budget	-	D/A	D/A	D	DP	DP	

Service des Ressources humaines

Règlement du personnel communal	-		D/A				
---------------------------------	---	--	-----	--	--	--	--

Office informatique

Rapport-préavis - Remplacement du parc informatique	-		D/A				
Demande de crédit d'investissement complémentaire au préavis No. 61/2020 pour le remplacement des logiciels de gestion financière, communale et métiers	53 586			D/A			

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Création canalisation eaux claires (EC) sous le château (<i>taxes affectées</i>)	1 900 000	D/A				
Règlement sur le domaine public (réponse à la motion Dorenbos)	-		D/A			
Achat d'un véhicule de transport et d'entretien	50 400		D/A			
Réfection du Colombarium au cimetière	93 000		D/R			
Réponse au postulat Baird " <i>Pour une véritable gestion des déchets</i> "	-		D/A			
Demande de crédit supplémentaire travaux de reconstruction du Pont de la Redoute	155 200		D/A			
Réfection des rails de guidage à la déchetterie (<i>taxes affectées</i>)	133 600		D/A			
Arrêt de bus des Mèlèzes	210 000			D/R		
Terrain synthétique de football - Crédit d'étude	94 000			D/A		
Création d'un collecteur pour les eaux usées sous la route du lac (RC1) - Prangins-Rive à Nyon - Crédit de réalisation (<i>taxes affectées</i>)	2 960 000			D/A		
Réfection du trottoir et remplacement de l'éclairage public de la Route du Curson	370 000			D/A		
Secteur 02 - Zone de rencontre Centre & Aménagements mode doux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	200 000				DP	
Secteur 03 - Zone à vitesse modérée Bertoule/Trembley/Mèlèzes/Combe (<i>avec Service Urbanisme</i>)	100 000				DP	
Secteur 04 - Zone à vitesse modérée & Aménagements mode doux Mouilles/Tullière/Sous-le-Bois/Pélard (<i>avec Service Urbanisme</i>)	50 000				DP	
Secteur 07 - Zone à vitesse modérée Promenthoux & Aménagements mode doux & Réfection route de Promenthoux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	300 000				DP	
Terrain synthétique de football - Crédit de réalisation	2 000 000				DP	
Mise à jour du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) (<i>taxes affectées</i>)	600 000				DP	
Contrôle séparatifs des canalisations des eaux claires/eaux usées (EC/EU) (<i>taxes affectées</i>)	520 000				DP	
Secteur 05 - Zone à vitesse modérée Coutelet/Gare/Chenalette/Benex/Curson /Morettes/Redoute & Aménagements mode doux (<i>avec Service Urbanisme</i>)	200 000					DP

Préavis municipaux projetés pour la législature 2021-2026
Projets pour la commune et ses habitants - Etat des lieux - Décembre 2023



*La Municipalité planifie, élabore puis présente des projets au Conseil communal (CC) sous forme de **préavis municipaux**. Un préavis est un document qui présente le projet de la Municipalité et demande au CC d'adopter les dépenses qu'il implique, d'édicter et d'adopter un règlement, d'adopter les budgets, les comptes, etc.. La Municipalité dépose également des **rapport-préavis municipaux**. Un rapport-préavis est un document qui présente une démarche/étude entreprise par la Municipalité ou la réponse de la Municipalité à un postulat et demande au CC d'en prendre acte.*

Crédit d'investissement	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------------------	------	------	------	------	------	------

*Légende préavis et rapport-préavis: DP = dépôt prévu - D = Déposé
A = Accepté - R = Refusé*

Suite - Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

Secteur 06 - Zone à vitesse modérée <i>Bellevue/Bossièrè</i> & Aménagements mode doux <i>(avec Service Urbanisme)</i>	110 000					DP	
Réfection chemin du Coutelet et création collecteurs (EC/EU) <i>(une partie en taxes affectées)</i>	700 000						DP

SUBVENTIONS 2023

Statistiques – Prangins

TOTAL DEMANDES

Demandes (202)

Acceptées (132)

Refusées (70)

Non conformes (56)

Subvention supprimée (6)

Budget atteint (8)

AVANT le 1^{er} février

Demandes (80)

Acceptées (69)

Refusées (11)

Mobility (1)

Borne (1)

Vélos (11)

TP (46)

APRES le 1^{er} février

Demandes (122)

Acceptées (63)

Refusées (59)

ABO TP SOCIAUX

Acceptées (40)

AVANT le 1^{er} février (20)

APRES le 1^{er} février (20)

CHF 9'256.25.-

CHF 6'105.60.-

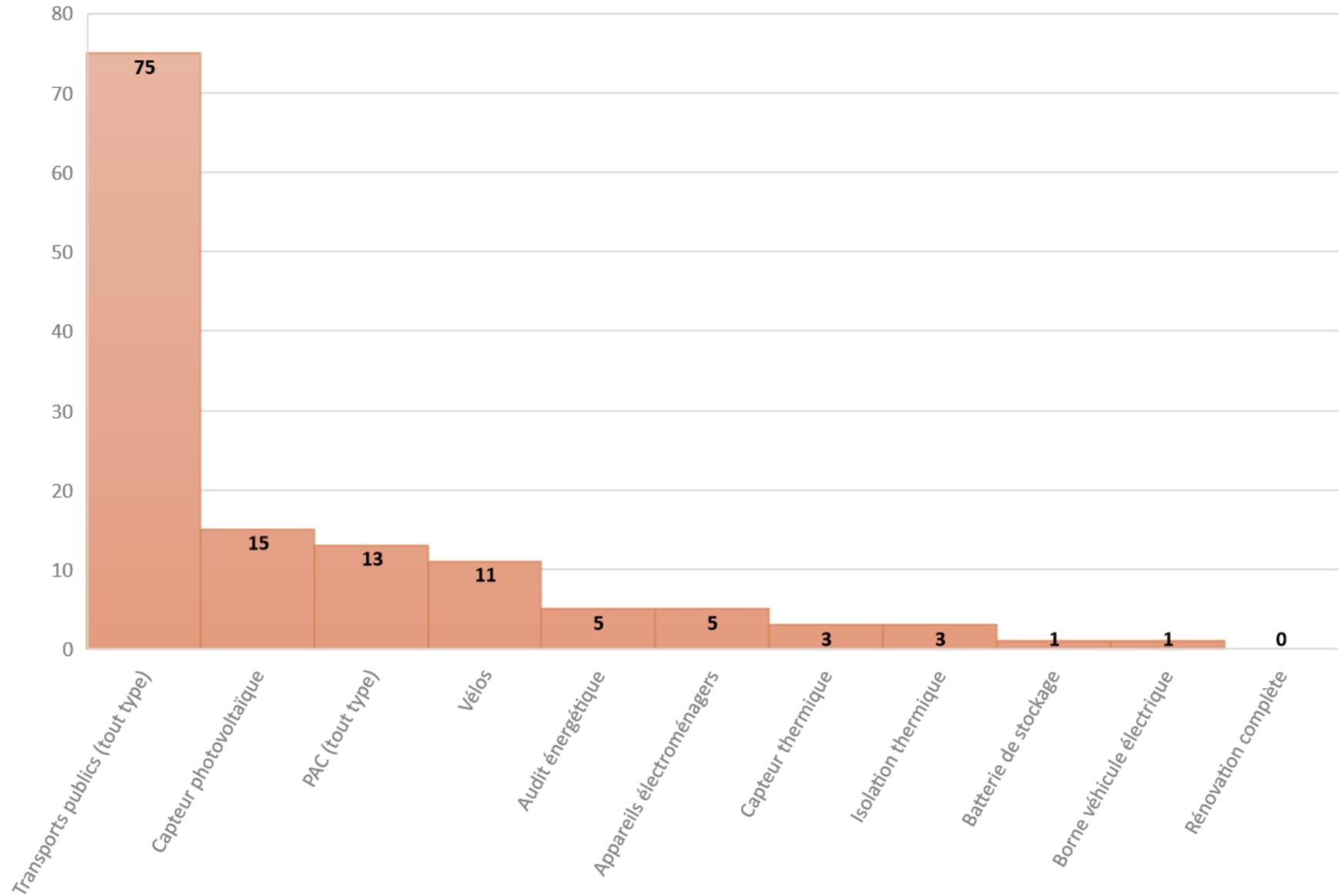
ACHATS dès le 1^{er} juillet

Acceptées (27)

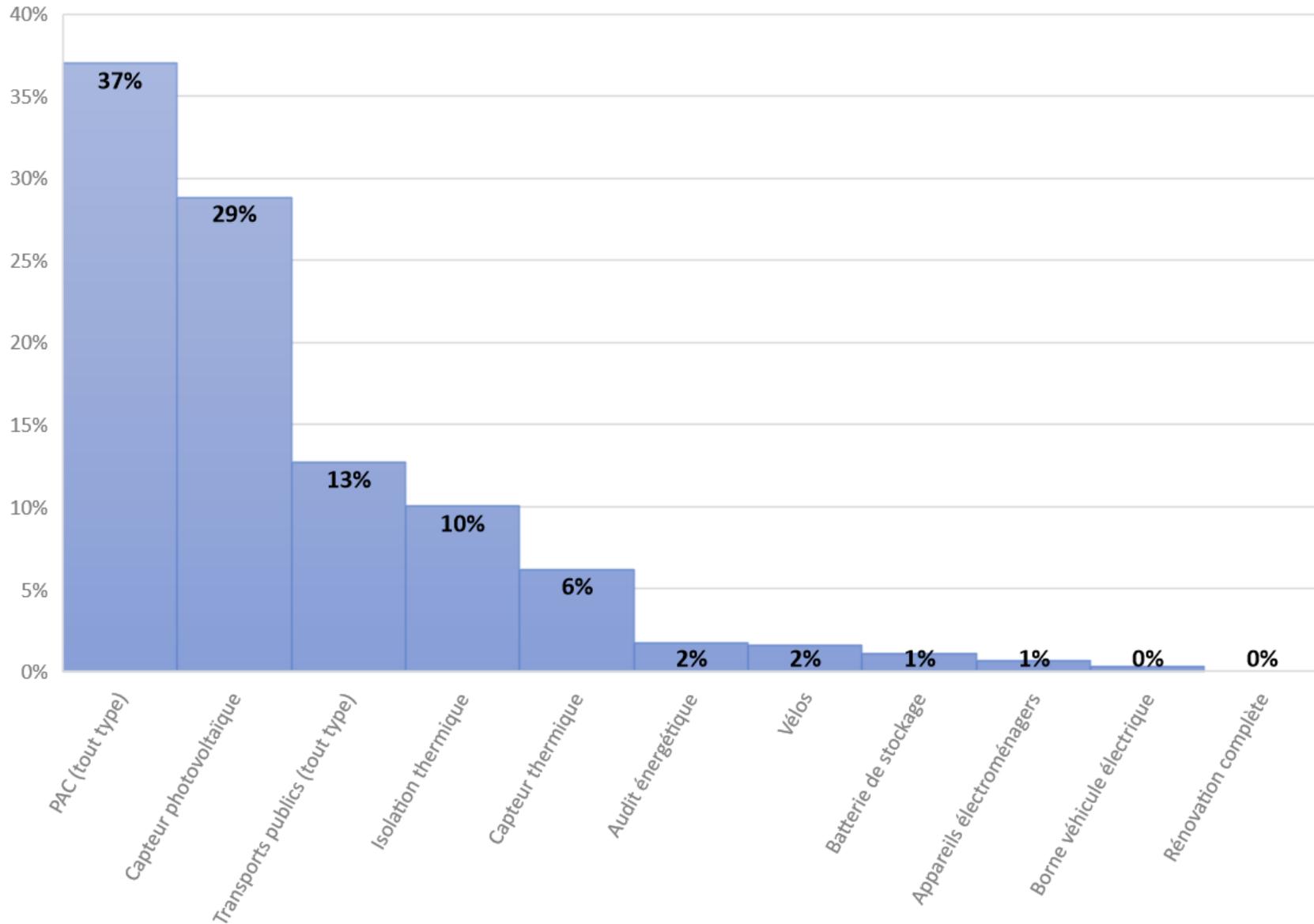
Abo TP (23)

Appareils
électroménagers (4)

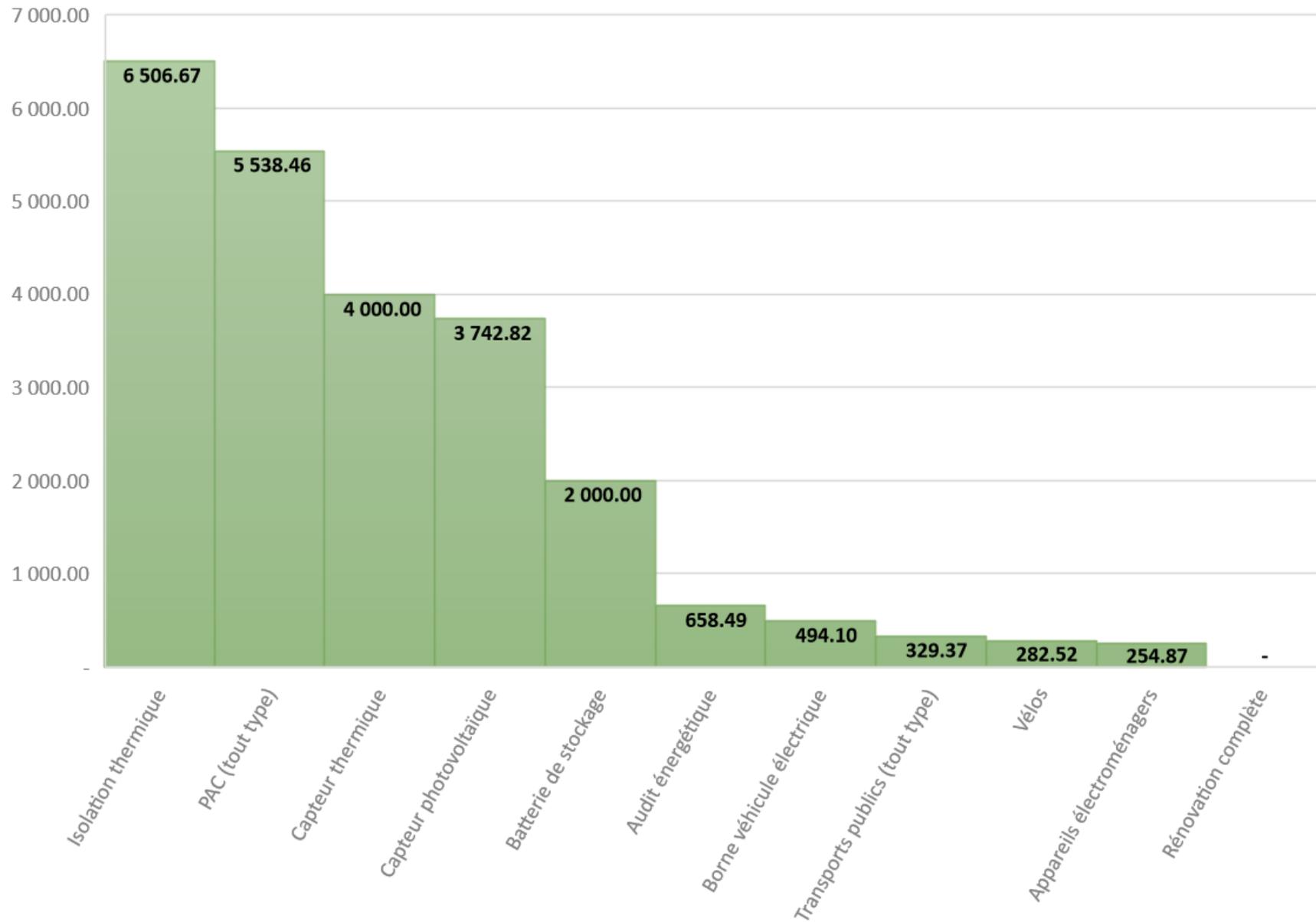
Nombre de demandes acceptées par type de subventions



Pourcentage du montant total par type de subventions



Somme moyenne allouée par type de subventions



OFFRE SOUMISE A PAREJA SARL PAR LA MUNICIPALITE – 2 MAI 2023

NOUVEAU BAIL A LOYER POUR LOCAUX COMMERCIAUX - FORMULAIRE EDITION JUIN 2021

Bail à l'usage de et à l'enseigne de

- Café-Restaurant Les Abériaux

Objet et étage

- Nombre total de places de 254 soit :

Salle de consommation	70 places
Terrasse couverte	81 places
Terrasse à ciel ouvert	103 places
- Cuisine professionnelle – WC Femmes / WC Hommes – Bureau
- Objet entièrement situé au Rez-de-Chaussée

Durée, Résiliation et reconduction

- Le bail commence à midi le 1 mars 2024 et se termine à midi le 1 mars 2034
- Le bail se renouvellera aux mêmes conditions pour 5 ans sauf avis de résiliation de l'une ou l'autre des parties donné et reçu au moins 1 an à l'avance pour la prochaine échéance.

Loyer

- Le prix du loyer annuel net est fixé à 6 % du chiffre d'affaires total réalisé par l'exploitation de l'établissement durant une année civile
- Un loyer annuel net minimum de CHF 40'000.- est toutefois réservé quel que soit le chiffre d'affaires réalisé durant une année civile
- Le loyer annuel net est plafonné à CHF 80'000.- quel que soit le chiffre d'affaires réalisé durant une année civile
- Le chiffre d'affaires annuel total sera présenté spontanément par la locataire à la bailleuse avant le 30 juin de chaque année, et ainsi de suite d'année en année
- La garantie de loyer est fixée à CHF 15'000.-

Les locaux

- L'ensemble des locaux tels que décrits dans le bail, y compris les aménagements de la terrasse couverte située côté Genève du bâtiment effectués par la locataire, font partie des locaux et sont propriété du bailleur
- La transformation des locaux a fait l'objet de l'enquête CAMAC n° 27856 de 2017. La licence d'exploitation a été adaptée et délivrée en 2017 (No LADB-EV-2017-██████). Elle a ensuite été remise à jour en 2021 (No LADB-EV-2021-██████).

Fermeture de l'établissement

- Durée d'exploitation annuelle (année civile) avec fermeture pour vacances à bien plaisir mais durant les mois d'hiver Pendant les mois de juin, juillet, août et septembre l'établissement sera ouvert tous les jours
- Les jours de congé hebdomadaires sont fixés, d'entente entre la locataire, le Club Nautique de Prangins et le Football Club Prangins-Sport afin de tenir compte de leurs activités.

Sociétés locales

- La locataire s'engage vis-à-vis de la Commune à permettre aux sociétés locales et à leurs invités de se réunir en priorité dans tout ou partie de la salle de consommation, de la terrasse à ciel ouvert et de la terrasse couverte. Les dates, heures et conditions d'occupation seront arrêtées d'entente entre la locataire et la ou les sociétés locales, un délai d'annonce de 2 mois à l'avance devra être respecté par les sociétés locales.

Aménagements exécutés par le locataire

- Tout aménagement ou transformation futur exécuté par la locataire est subordonné à l'autorisation écrite du bailleur. Si la locataire a procédé à une telle modification, elle rétablira à ses frais, sauf avis contraire du bailleur, les lieux en leur état antérieur à l'échéance du bail.

Entretien et remplacement mobilier – matériel

- La locataire supporte les frais d'entretien courants du mobilier et du matériel mis à disposition par le bailleur. Leur remplacement est par contre à charge de ce dernier. Le bailleur contracte les abonnements d'entretien de machines et installations mises à disposition du locataire et en contrôlera l'exécution. Les primes sont à charge de la locataire (*installations frigorifiques, lave-vaisselle principalement*)

Entretien des installations, des extérieurs et parking

- La locataire supporte à ses frais l'entretien des installations, notamment les contrats concernant le séparateur de graisse, l'extraction d'air de la cuisine, les portes coulissantes. Le bailleur contracte les abonnements de ces installations et en contrôlera l'exécution. Les primes sont à charge de la locataire.
- La locataire s'engage à maintenir en état de propreté les extérieurs dont il a la jouissance. La locataire s'engage à n'effectuer aucun dépôt quelconque à l'extérieur des locaux loués.
- La locataire est autorisée à stationner son véhicule privé à l'arrière du bâtiment (côté jura), ainsi que sur une place située plus haut. Cette autorisation de stationnement est donnée à bien plaisir à la locataire.

Frais d'électricité, de chauffage, d'eau chaude et de taxes publiques

- Les frais sont à la charge de la locataire

Le local au sous-sol qui a été attribué à bien plaisir gratuitement à Pareja Sàrl depuis plus de 10 ans doit être libéré.

La Municipalité accepte de mettre un container de 16m³ à disposition de Pareja Sàrl en remplacement.